

RAPPEL DU BULLETIN TECHNIQUE N° 32 PAGE 1072

Les conduits d'échappement livrés par le Service des Pièces de Rechange sont fournis en deux parties se raccordant par manchonnage.

REPARATION

Ne procéder qu'au remplacement de la partie détériorée en conservant la partie en bon état du conduit d'origine.

MODE OPERATOIRE

- 1°) Commander au Service des Pièces de Rechange la partie détériorée du conduit, ainsi qu'un manchon de raccordement ZA 4257 626.
- 2°) Scier le conduit d'échappement pour en détacher la partie à remplacer.
- 3°) Raccorder, par le manchon ZA 4257 626, la partie restante du conduit à la pièce remplacée. En assurer l'étanchéité par deux cordons de soudure.



**NOTE
D'INFORMATION**

N° 22-AB

Le 18 Octobre 1972

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

VEHICULES

A.112 - A.112 E

(A.112 A)

MOTEUR

**Conduit
d'échappement**